

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

Chambre de Commerce Française de Montréal

OBJET DU BULLETIN.

La Chambre de Commerce Française, de Montréal, commence aujourd'hui la publication d'un Bulletin mensuel.

Cette feuille contiendra, chaque fois, un compte-rendu des séances de l'association et une analyse de ceux de ses travaux qui présenteront un caractère d'utilité générale. Elle traitera des rapports commerciaux existant entre le Canada et les pays d'Europe, en essayant de déterminer les causes de la prépondérance qui profite à divers d'entre eux. Ses tendances étant, avant tout, favorables à la France, elle recherchera avec ardeur les moyens lui paraissant propres à augmenter les transactions de la mère-patrie avec son ancienne colonie.

L'intimité naît de la fréquentation ; mais comment se fréquenter si l'on s'ignore ?

Amener les deux parties à se connaître, à s'apprécier sera donc œuvre utile au succès de l'entreprise, et la direction ne faillira pas à ses obligations à cet égard.

Le problème a tenté des patriotes fixés en des points reculés, habités par des races différentes, où la nationalité française représente une infime minorité, et l'exemple est, depuis longtemps, venu de contrées fort éloignées.

Pourra-t-on moins faire sur une terre de découverte de fondation française, persistant énergiquement à se prévaloir de ses origines après plus d'un siècle de conquête et de domination étrangère ?

En dehors des renseignements offerts directement au public, le BULLETIN se met à la disposition de tous ceux qui voudront le consulter sur des cas précis. Un service spécial est, dès maintenant, établi dans les bureaux de la chambre soit pour la correspondance privée, soit pour les réponses transmises par la presse.

La politique ne franchira jamais le seuil de la rédaction ; seule, une offense à la nation qu'elle se donne mission, de représenter la ferait sortir de sa réserve sur ce point.

L'utile n'excluant pas l'agréable, la direction présentera fréquemment à ses lecteurs des esquisses de mœurs locales, et leur dira les usages, les habitudes conservés depuis l'arrivée des premiers pionniers sur les neiges de l'Amérique du Nord par leurs innombrables descendants.

Le niveau intellectuel d'un peuple donnant la mesure de sa véritable valeur, les œuvres des penseurs, des historiens, des poètes de langue française dont s'honore le Canada occuperont parfois les pages du BULLETIN, fier d'établir que le génie gaulois s'acclimata partout et sait accorder sa lyre d'or sous toutes les latitudes.

La spéculation est absolument étrangère à la résolution de la Chambre, sa feuille étant gratuitement distribuée, l'administration n'acceptant que les contributions volontaires venues de ceux qui jugent la tentative d'encouragement, et qui voudront, d'eux-mêmes, concourir à un rapprochement favorable aux intérêts et au prestige de la France.

Néanmoins, le fonctionnement de l'association entraînant des dépenses relativement importantes, la Direction se permet d'espérer une rapide augmentation de ses

membres honoraires, nonobstant la légère rétribution exigée d'eux par l'article 10 des Statuts, et que compensent largement les avantages attachés à ce titre.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

Procès-verbal de la séance du 19 juillet 1893, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal en son local habituel, 30 rue St Jacques, sur convocations personnelles adressées à chaque membre à domicile. Membres présents :

- M. Girard, vice-consul, Président d'honneur.
- MM. E. Galibert, Président.
- “ J. Herdt, Vice-Président.
- “ de Sièyes, Secrétaire.
- “ de Polinière,
- “ L. Chouillou,
- “ A. Chouillou,
- “ Bellemer,
- “ de Messimy,

M. Girard informe la Chambre de la présence à Montréal de M. Badin, chevalier de la légion d'honneur, industriel français important de la région Rouennaise, et sur avis émis par M. le Président, la Chambre délègue deux de ses membres pour l'inviter à assister à la séance. M. Badin s'étant rendu à cette invitation prend place auprès de M. le Président après les présentations d'usage. La lecture du procès-verbal de la séance précédente est remise à la prochaine séance, et M. le Président donne connaissance des lettres reçues dans la quinzaine, auxquelles les solutions suivantes sont données :

Une lettre de MM. Popp, de Bordeaux, demandant s'il y aurait place au Canada pour trois jeunes gens pouvant représenter de sérieuses marques de vins et eaux-de-vie. Répondu que cette branche de commerce est déjà très suivie, que la vente des liquides est très considérable, mais que pour lancer de nouvelles marques il est nécessaire de débiter avec des capitaux.

Une lettre de M. L. F. Campredon, Marseilles, demandant de lui indiquer une maison recommandable, à laquelle il put accorder sa représentation, ainsi que des renseignements confidentiels sur la moralité et la solvabilité de M..., représentant à Montréal. Répondu en indiquant les diverses maisons principales de la ville, et en voyé les renseignements suivant les règles habituelles.

Une lettre de M. Edouard Clément Z., Noisy-le-Sec, fabricant de dentelles, et de M. Henri Joffroy, fabricant du même article, demandant des renseignements sur les résultats probables d'une fabrique de dentelles au Canada. Répondu que l'assemblée considère que si, d'une part, le commerce des dentelles est considérable au Canada, il serait cependant dangereux d'y faire venir ces industriels sans qu'ils aient connaissance par eux-mêmes du marché, et décide de les engager à venir sur place étudier la situation, la qualité et les prix avant de faire tous les frais d'un déplacement d'industrie.

Une lettre du comptoir Eikel, demandant des renseignements sur la possibilité d'établir un commerce de lunetterie et d'objets d'optique au Canada. Donné tous les renseignements circonstanciés à ce sujet, et fait ressortir qu'il y a de l'écoulement pour ce commerce dans le pays.

Une lettre de M. Robert Tapiau, directeur du théâtre du Capitole à Toulouse, demandant si la Chambre de Commerce ne voudrait pas prendre l'initiative de fonder une société ayant pour but l'affermage d'un théâtre de la ville où le répertoire français serait exclusivement donné. Répondu qu'une société vient de se former à cet effet, et que par suite pour cette année il ne peut rien être fait.

Une lettre de M. Henri Mandet, Ambert, Puy-de-Dôme, demandant s'il pourrait venir à Montréal exercer son métier d'horloger avec chance de succès. Répondu qu'il y a de l'ouvrage pour un bon ouvrier, et donné tous les renseignements désirables sur les loyers, etc., à Montréal.

Une lettre de M. A. Guillot, Blanzac, demandant l'intervention de la Chambre pour recouvrer une somme due par son représentant de Montréal. Répondu d'envoyer tous les papiers nécessaires à M. l'avocat conseil de la Chambre, Eugène Lafleur.

Une lettre de la Chambre de Commerce française de Charleroi, relative à l'exposition d'Anvers. Renvoyé tous les renseignements donnés au Board of Trade, à la Chambre du District de Montréal et aux journaux commerciaux.

Une lettre de MM. Saintoin & Cie., membres honoraires, envoyant leur cotisation annuelle de 25 frs pour l'année 1893, et demandant des renseignements confidentiels sur la moralité et la solvabilité de M..., maison de gros de la ville. Accusé réception et fourni les renseignements suivant les règles habituelles.

Une lettre de MM. E. Lagrue & Cie., de Paris, demandant à faire partie de la Chambre comme membres honoraires, leurs cotisations de 25 francs étant incluses.

La nomination sera mise aux voix conformément au règlement.

Une lettre de MM. Saudau & Cie., demandant à faire partie de la Chambre de Commerce comme membres

honoraires, leurs cotisations incluses. Nomination à mettre aux voix suivant les règles habituelles.

Une lettre de M. Albert Jarraud, Châteauneuf de Cognac, demandant des renseignements sur M..., de Toronto et des agents au Canada, exprimant en outre le désir de faire partie de la Chambre de Commerce comme membre honoraire. Fourni les renseignements confidentiels suivant les règles habituelles. La demande d'agents sera insérée dans le prochain bulletin. La nomination sera mise aux voix conformément au règlement.

Une lettre de M. Paillard, Nantes, fabricant de la corio-melaine, demandant un agent. Demande à insérer dans le prochain bulletin.

Une lettre de M. Philippe Richard, St Jean d'Angely, demandant des renseignements sur la solvabilité de M... maison de gros à Montréal. Fourni les renseignements.

M. Badin prend alors la parole pour demander à la Chambre de vouloir bien l'admettre comme membre honoraire. Cette proposition est immédiatement approuvée à l'unanimité, et M. le Président lui exprime tous les remerciements de l'assemblée pour ce grand témoignage d'intérêt. M. Badin réplique alors en remerciant de l'honneur qui lui est fait, car, ajoute-t-il, après ce qu'il a entendu et vu il a pu constater combien sont multiples les charges qui incombent à la Chambre, et il est heureux de lui donner un témoignage d'estime en attendant son retour en France, où il aura à cœur de dire que la Chambre de Commerce Française de Montréal mérite à tous égards l'encouragement des commerçants et industriels français.

La lecture des dossiers terminée, M. le Président met aux voix l'admission comme membres honoraires de MM. A. Saudan & Cie. de Cognac, E. Lagrue de Paris, A. Jarraud de Châteauneuf de Cognac, et Badin de Barentin.

Admissions votées à l'unanimité.

M. le Président émet l'avis du besoin urgent d'une publication périodique pour la Chambre.

La correspondance devenant de jour en jour plus importante, les demandes de renseignements, de situations tous les jours plus nombreuses, il serait nécessaire d'avoir un organe mettant plus directement en contact les intérêts français et canadiens. Dans ces conditions, quoique cela doive être une charge très lourde pour la Chambre, il croit qu'en raison des résultats il y aurait lieu de prendre une détermination.

Après discussion sur ce sujet, M. le Vice-Président J. Herdt, soutenu par M. de Siéyes, propose que la Chambre accepte la motion faite par M. le Président, et décide qu'il soit donné au bureau toute latitude pour régler la question.

Proposition acceptée à l'unanimité.

M. L. Bellemer signale la présence à Montréal d'un français ne sachant pas l'anglais, envoyé gratuitement par la Chambre de Commerce de Reims, et qui, n'ayant ni ressources pécuniaires ni échantillons, se trouve dans l'impossibilité absolue de gagner sa vie.

La Chambre charge M. L. Bellemer de fournir un rapport à ce sujet, rapport qui sera inséré dans le plus prochain bulletin.

M. E. Galibert, soutenu par M. L. Chouillou, propose comme membre actif, M. Henri Herdt, ingénieur des mines.

Conformément au règlement, cette présentation sera mise aux voix à la prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est renvoyée à quinzaine.

LE SECRÉTAIRE.

LE PRÉSIDENT.

DE SIÉYES.

E. GALIBERT.

Procès-verbal de la séance du 2 août, 1893 tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, en son local habituel, 30 Rue St. Jacques, sur convocations personnelles adressées à chaque membre à domicile.

Membres présents :

M. le comte de Turenne, consul-général de France au Canada, Président d'honneur.

MM. E. Galibert, Président.

“ J. Herdt, Vice-Président.

“ Auzias Turenne, Trésorier.

“ de Siéyes, Secrétaire.

“ L. Chouillou.

“ de Polinière.

“ de Messiny.

Lecture des procès-verbaux des séances du 5 et 19 juillet est faite et approuvée.

M. le Président donne connaissance des lettres et publications reçues dans la quinzaine, auxquelles les solutions suivantes sont données.

Une lettre de M. E. Douarche, médecin vétérinaire de Sezanne, Marne, demandant s'il trouverait à exercer son métier d'une façon lucrative au Canada. Répondu qu'il existe de nombreuses écoles vétérinaires au Canada d'où chaque année sortent de nombreux diplômés. Les Etats-Unis offriraient un champ d'action plus grand, mais la langue anglaise est de rigueur.

Une lettre de Mr. Eugène Levy, jeune, 8 Rue de la Vrillière, Paris, fabricant de costumes pour enfants, demandant s'il n'y aurait pas de débouchés au Canada pour ses articles. Répondu qu'il existe déjà un grand commerce de vêtements d'enfants importés pour la plus grande partie

d'Allemagne ou faits au Canada, mais que pour donner une réponse sérieuse il serait nécessaire d'envoyer un album des modèles; à sa réception la question pourra être étudiée plus exactement.

Une lettre de M. Bodin-Médard, magasins généraux de la Palice, Charente Inférieure, envoyant un plan de la rade de La Palice en vue de l'établissement d'une ligne directe de paquebots entre la France et le Canada. Répondu que la plus grande publication sera donnée par l'intermédiaire des journaux du pays.

Une lettre de la Chambre Syndicale des produits chimiques, 9 Place des Vosges, Paris. Le bulletin prochain répondant à toutes les questions posées, en faire l'expédition.

M. le Trésorier donne lecture du compte-rendu des finances de la Chambre à la date du 1er Août, 1893.

M. le Président rend compte des démarches faites pour l'organisation de la publication consentie à la dernière séance. La Chambre approuve et décide de mettre en soumission l'impression du Journal Bulletin, en la basant sur une édition mensuelle de 1000 exemplaires.

M. le Consul-Général demande à la Chambre les observations que lui aurait suggérées la lecture du projet de traité entre la France et le Canada. Après discussion sur divers articles et autres questions, M. J. Herdt est chargé de faire un rapport sur les avantages d'une ligne de paquebots entre la France et le Canada, et sur les motifs qui militeraient en faveur de la translation du Consulat-Général de Québec à Montréal.

M. L. Chouillou est chargé de traiter la question des vins, et M. Auzias Turenne de l'introduction sans quarantaine de la vache bovine.

M. le Président, conformément au règlement, met aux voix l'admission, comme membre actif, de M. Henri Herdt, ingénieur des mines. Le scrutin est ouvert, et à l'unanimité M. Henri Herdt est déclaré membre actif de la Chambre de Commerce.

M. le Consul Général, au moment de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé, exprime toute sa satisfaction de constater le nombre toujours croissant des membres de la Chambre, de l'union qui y règne et des résultats obtenus grâce aux travaux et à la bonne volonté de tous, et aussi aux efforts tendant à resserrer tous les membres de la colonie dans une union constante avec la mère-patrie.

Il se met à la disposition de la Chambre pour être son porte-parole à Paris auprès des ministres des affaires étrangères et du commerce. Après quelques paroles de remerciement de M. le Président, la séance est levée et renvoyée à quinzaine.

LE SECRÉTAIRE,
DE SIÉYES.

LE PRÉSIDENT.
E. GALIBERT.

LA CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET A MONTRÉAL.

La colonie française de Montréal a fêté le 14 juillet. A l'étranger, les manifestations de cette nature ont une double portée: l'idée politique y participe, mais c'est surtout la patrie absente qu'on y chante, l'amour profond pour cette France que rien ne remplace, que rien ne peut faire oublier.

On a prié pour ceux que la mort a frappés loin du sol natal et qui ne le reverront plus. C'est assez dire combien on redoute cette séparation éternelle, combien on plaint ceux auxquels la destinée réserve ce cruel châtement.

Le drapeau tricolore qui, malgré tout, s'est gardé droit de cité sur les bords du St Laurent, côte à côte avec le pavillon britannique, a été, quatre jours durant, promené à travers les rues de la reine du Canada, et les édifices publics et privés de la colonie naissante n'ont cessé pendant la même période, de porter les couleurs nationales.

Fidèles aux traditions de la métropole, les organisateurs de la fête l'ont transformée en œuvre de charité, et la caisse du *refuge* créé pour soutenir les émigrés français sans fortune en a retiré tous les profits.

La bonne action accomplie, nul n'a voulu s'en déclarer l'auteur. C'est ainsi que font les grands cœurs. Nous ne soulèverons pas le voile sous lequel se cachent ces hommes de bien, nous bornant à les remercier sincèrement au nom de tous nos compatriotes. Qu'il nous soit pourtant permis de dire que la plus grande part du succès revient à M. Edmond, président de l'Union Française, et à son conseil d'administration, dont tous ici apprécient les vrais mérites, et qui se sont absolument dévoués à la réussite de cette généreuse entreprise.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS.

La Revue pense être agréable à ses lecteurs dans les circonstances présentes, en leur donnant copie de la lettre circulaire transmise par M. J. Monier, directeur du *Prix Courant*, de Montréal, à ses nombreux correspondants:

"MONSIEUR,

"J'ai reçu de France un si grand nombre de lettres me demandant des renseignements sur la possibilité de l'exportation du foin du Canada en France, que je suis obligé de leur répondre par circulaire. D'autant plus que les renseignements demandés sont les mêmes, ou à peu près, et que tous ceux que je donnerai ci-après pourront être utiles à mes correspondants, s'ils sont sérieux.

PRIX.

“ D’abord, je dois parler du prix du foin, regrettant que M..., basant ses calculs sur les cours d’une année ordinaire, ait donné un prix de revient beaucoup trop bas. Le manque de fourrage, en Europe, a, dès le printemps, créé ici une demande extraordinaire, ce dont nos paysans se sont aperçus et dont ils profitent. Le foin du Canada ne pourra être mis à quai dans un port de France, par vapeur, qu’aux prix minima suivants.

Le Havre ou Cherbourg. *St Nazaire ou Bordeaux.*

Foin No. 1 150 frs.....155 frs.
Foin No. 2 140 frs.....145 frs.

Par voilier le coût serait :

Foin No. 1 125 frs.....125 frs.
Foin No. 2 115 frs.....115 frs.

“ Ce prix se décompose ainsi : coût à Montréal, livré à bord : Foin No. 1, 75 frs ; No. 2, 70 frs. Fret : vapeur, le Havre et Cherbourg, 75 frs ; St Nazaire et Bordeaux, 80 frs. Voilier, environ 50 frs. la tonne.

“ Ces prix sont pour ce qui reste de la récolte de 1892 ; celle de 1893 ne pourra commencer à être expédiée que fin Septembre, car si l’on pressait le foin avant ce temps, il chaufferait en route.

PRODUCTION.

“ Il reste environ 10,000 tonnes de 1892 disponibles pour l’exportation ; la récolte de 1893 en mettra à la disposition des négociants, d’après les apparences actuelles, environ 100,000 tonnes.

QUALITÉ.

“ Le foin No. 1 est pure fléole des prés (mil) ; on n’y admet pas plus d’un huitième de trèfle ou autre herbage ; c’est le foin de prairies naturelles ; il est estimé supérieur à tous les foins des Etats-Unis, et se vend sur les marchés de Boston et de New-York de 100 à 105 la tonne, après avoir payé un droit de 20 francs.

“ C’est le foin par excellence pour les chevaux.

“ Le foin No. 2 comprend des foins de prairies artificielles où la fléole des prés est mêlée à $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ de trèfle rouge. C’est un foin très nourrissant pour le bétail.

“ Il y a un foin No. 3, qui n’est cependant guère exportable.

EMBALLAGE.

“ Le foin est pressé en balles de deux sortes : les petites balles, d’un poids moyen de 50 kilos ; et les grosses balles, d’un poids moyen de 150 kilos ; cela dépend de la presse employée. Les grosses balles sont préférées aux Etats-Unis.

“ Malheureusement, les manèges employés pour faire fonctionner ces presses ne donnent pas une pression suffisante pour réduire le volume autant qu’il le faudrait pour le transport sur mer. Une tonne de foin pressé prend autant d’espace à bord d’un navire que 5 à 6 tonnes d’autre fret, et le fret se paye en conséquence.

TRANSPORT.

“ Il n’y a pas de ligne directe de vapeurs du Canada pour la France. Deux lignes, une anglaise et une allemande, passent devant le Havre et Cherbourg, mais l’une et l’autre m’ont déclaré qu’elles ne peuvent prendre du foin, ayant assez de fret plus lucratif. On en serait donc réduit à faire venir des vapeurs isolés qu’il faudrait nolisier en travers. Dans ces conditions, je crois que l’on aurait à payer d’ici au Havre ou Cherbourg de 60 à 62 fr 50 la tonne, avec 5 fr. de plus pour St. Nazaire ou Bordeaux.

“ A New-York on peut se procurer du fret pour les ports que je viens de nommer, aux mêmes prix, seulement le transport du Canada à New-York hausserait probablement le prix de revient de 5 francs par tonne.

PAIEMENT.

“ Je crois que tous mes correspondants, s’ils veulent conclure des affaires, devront se soumettre (sauf arrangement préalable) aux conditions de paiement suivantes : ils se feront ouvrir un crédit au Crédit Lyonnais, qui est en relations avec toutes nos banques, et les expéditeurs feront traite sur eux, à vue, en attachant le connaissement à leur traite.

ÉCHANTILLONS.

“ Pour recevoir un échantillon par colis postal, il faudrait joindre un mandat-poste de 25 frs. à la lettre du demandant.

“ Je conseillerais seulement de grouper les commandes et de s’entendre préalablement avec un courtier du Havre pour la réception et la ré-expédition des chargements.....”

A ces renseignements nous pouvons ajouter que la récolte de cette année est très abondante, et que les foins ont été entrés dans de bonnes conditions et à une moyenne de rendement supérieure à 2 tonnes par acre — d’où l’on peut évaluer de 250 à 300,000 tonnes les quantités disponibles à l’exportation pour les provinces d’Ontario et Québec. On nous dit qu’il a été fait des contrats importants pour la France aux prix de \$*13.50 à \$14.00, livrés à quai à Montréal ; toutefois, il pourra y avoir lieu des variations ultérieures.

*. Ce signe veut dire piastres ; la piastre vaut environ 5 francs 25 centimes.

LA PECHE DU HOMARD.

Copie du rapport présenté par le sous-ministre de la marine et des pêcheries sur l'industrie de la pêche du homard en Canada.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Bien que les rapports annuels de ce département (celui de la marine et des pêcheries) contiennent une quantité considérable de renseignements intéressants concernant la pêche du homard, son état d'épuisement dans plusieurs localités et les meilleurs moyens à prendre pour en prévenir l'extinction complète, j'ai pensé qu'il était opportun, pour la consultation ou autrement, de vous soumettre un recueil des différents mémoires et rapports faits, de temps à autre, par les officiers de votre département, concernant cette précieuse industrie, dont la valeur a augmenté de quinze mille piastres (75,000 francs) en 1869 à plus de deux millions et quart de piastres (11,250,000 francs) en 1891. On admettra de suite qu'une pêcherie de cette valeur mérite protection, d'autant plus que le rendement actuel est notoirement excessif, et, qu'à moins d'adopter une législation efficace et convenable, pour le modérer, cette pêcherie devra nécessairement s'épuiser. Il ne peut y avoir de doute que ces crustacés deviennent rares en certaines localités ; la grosseur moyenne diminue aussi graduellement mais sûrement dans plusieurs districts.

Si ces crustacés n'ont pas souffert un tort irréparable, en Canada, et s'il est encore possible de remédier au mal, cela est dû à l'observation de saisons réservées judicieusement, et de réglemens fixant une grosseur minimum en dessous de laquelle on ne doit pas prendre le homard.

Il est évident, cependant, que l'on a trop exigé de la puissance de la production de ces crustacés, lesquels ne peuvent résister beaucoup plus longtemps à la forte pêche des vingt dernières années. Il est donc d'impérieuse nécessité, non seulement de maintenir intacts les réglemens actuels, mais d'adopter de nouvelles mesures pour assurer la conservation et le bon rapport d'une industrie de premier ordre, sur laquelle des milliers de personnes, dans les provinces maritimes, comptent pour vivre.

Le homard appartient au public et non aux paqueurs. Le droit de pêche sur la mer est aussi de l'apanage de tous, et le gouvernement, comme gardien des intérêts publics, est tenu de protéger et de conserver ce droit pour les générations futures aussi bien que pour les générations présentes.

La fécondité du homard est merveilleuse, et chaque femelle arrivée à l'âge de maturité donne de 10,000 à 20,000 œufs à chaque saison. Il peut sembler impos-

sible, au premier abord, d'épuiser des ressources aussi abondantes, mais l'expérience a prouvé le contraire. Pour arriver à cette conclusion, on n'a qu'à remarquer le nombre de homards capturés chaque année dans les eaux canadiennes. En 1891 il a été paqué 14,285,157 boîtes, à raison de 5 crustacés par boîte (dans quelques localités la moyenne était de 6 à 7), ce qui donne 71,425,785 crustacés ; ajoutez à cela 6,312 tonnes de homard vivant ou frais, d'une pesanteur moyenne de 2 livres et demie par crustacé, nous avons 5,049,600 de plus, soit un nombre total de 76,475,385 homards. Avec un tel rendement annuel, il est étonnant que cette pêcherie se soit maintenue aussi longtemps. La valeur des fabriques de conserves du homard, des casiers et autres appareils de pêche s'est élevée, en 1891, à huit cent soixante mille piastres (4,300,000 francs).

Le homard ne parcourt pas de grandes distances à l'approche de l'hiver, il cherche les eaux profondes, où la température est plus douce et plus uniforme. Au retour du printemps il revient à ses habitudes d'été, pour s'approcher graduellement du rivage à mesure que la saison avance. Il est donc évident qu'en persistant à faire la pêche d'une manière excessive dans une localité particulière, on devra tôt ou tard épuiser l'espèce sans espérance raisonnable de pouvoir, par la suite, repeupler cette même localité par les accessions de parages voisins.—*Extrait littéral des dépôts du ministère de la marine.*

INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU HOMARD EN CANADA.

TABLEAU de la production et de la valeur des pêcheries de homard au Canada depuis l'année 1869.

Année.	Homards.		Année.	Homards.	
	Lbs.	Valeur.		Lbs.	Valeur.
1869	61,100	15,275	1881	18,576,523	2,955,861
1870	591,500	92,575	1882	20,818,730	2,849,705
1871	1,130,000	282,500	1883	17,084,020	2,949,253
1872	3,565,863	882,633	1884	22,063,283	2,351,859
1873	4,864,993	1,214,749	1885	27,299,036	2,613,731
1874	8,117,221	2,022,581	1886	33,758,421	2,638,394
1875	6,514,380	1,638,659	1887	30,369,687	1,834,108
1876	5,373,088	795,082	1888	22,173,773	1,483,388
1877	8,086,819	1,213,085	1889	21,131,233	1,484,488
1878	10,714,611	1,689,681	1890	25,055,984	1,648,344
1879	10,214,329	1,650,290	1891	26,909,157	2,252,421
1880	13,105,072	2,143,312	1892	24,580,498	1,996,725

NOTE.—La colonne Lbs. (livres) comprend le nombre de boîtes et la quantité de homards expédiés vivants ou frais.

* La piastre vaut 5 francs 15 centimes approximativement.

TABLEAU de la production et valeur totale des pêcheries du homard, de 1869 à 1892.

Année.	Homards en conserves.		Homards expédiés vivants ou frais.		Valeur totale.
	Nombre de boîtes.*	Valeur.	Tonnes.	Valeur.	
		Piastres.			Piastres.
1869.....	61,100	15,275			15,275
1870.....	591,500	92,575			92,575
1871.....	1,130,000	282,500			282,500
1872.....	3,565,863	882,633			882,633
1873.....	4,864,993	1,214,749			1,214,749
1874.....	8,117,221	2,022,581			2,022,581
1875.....	6,514,380	1,638,659			1,638,659
1876.....	5,373,088	795,082			795,082
1877.....	8,086,819	1,213,085			1,213,085
1878.....	10,714,611	1,689,681			1,689,681
1879.....	10,244,329	1,650,290			1,650,290
1880.....	13,105,072	2,143,312			2,143,312
1881.....	17,490,523	2,939,221	543	16,640	2,955,861
1882.....	16,808,730	2,780,445	2,005	69,210	2,849,705
1883.....	13,364,020	1,889,265	1,860	59,988	1,949,253
1884.....	15,933,283	2,259,892	3,065	91,967	2,351,859
1885.....	17,303,038	2,463,780	4,998	149,951	2,613,731
1886.....	16,434,421	2,356,659	8,662	281,734	2,638,394
1887.....	12,185,687	1,462,282	9,092	371,826	1,834,108
1888.....	9,597,773	1,207,033	6,288	276,354	1,483,388
1889.....	10,637,233	1,276,468	5,247	208,020	1,484,488
1890.....	11,559,984	1,387,198	6,748	261,146	1,648,344
1891.....	14,285,157	1,999,221	6,312	252,500	2,252,421
1892.....	12,524,498	1,758,425	6,028	238,300	1,996,725

* Chaque boîte contient une livre.

† La piastre vaut 5 francs 15 centimes environ.

LE COMMERCE DES PELLETERIES AU CANADA.

LE CASTOR DISPARAIT ; CAUSES DE SA RARETÉ.

Voici des jours de dépression dans le grand commerce de pelleteries Canadien. Les touristes Américains sont les seuls clients des marchands de fourrures quand le thermomètre enregistre quatre-vingts degrés à l'ombre ; mais les exportateurs en gros sont occupés tout le long de l'année. Ils envoient des consignations en Europe presque sur chaque vaisseau durant ces chaudes semaines de l'été.

"Le commerce cette année," a dit M. MacKenzie, le gérant à Montréal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, "est bon, mais non extraordinaire. Certaines semaines nous envoyons pour \$4,000 ou \$5,000 de marchandises, et certaines semaines rien du tout. Nous concluons que le commerce est aussi prospère qu'il l'était il y a bien des années. Mais le commerce du castor va en diminuant."

"Oui," a dit William Whitworth, facteur au Lac Abbitibi, "le castor disparaît promptement. Ce n'est qu'une question de temps d'ici au jour où ils seront tous partis."

M. Whitworth en parle avec certitude, car il arrive justement de la Baie d'Hudson, où les meilleures années de sa vie ont été consacrées au commerce des fourrures.

"Il n'y a pas de lois protégeant le castor," continua-

t-il, "et la conséquence est que des colonies entières d'animaux sont massacrés."

"De fait, il n'y en a pas dans le Nord-Ouest, dans Ontario, et ils sont très rares dans le territoire de la Baie d'Hudson. Lorsque les trappeurs ne venaient pas encore, les Indiens avaient coutume d'épargner les petits castors, mais maintenant ils les tuent tous, car les blancs ne les épargneraient pas. Les Indiens doivent vivre, et ainsi ils ne peuvent laisser vivre les castors. Le principal commerce maintenant est dans les martres, elles se vendent assez bien et elles sont en abondance dans le nord. Le vison est rare, mais il y a beaucoup de rennes et de caribous."

Questionné au sujet des trappeurs et de leur manière de vivre, M. Whitworth dit qu'on ne trouvait que des Indiens Algonquins au lac Abbitibec, ils étaient tous de durs travailleurs, et étaient un peuple pacifique et prospère. Au lieu de diminuer, leur nombre augmente promptement. Aussi longtemps, dit-il, que le commerce des pelleteries durera, les Indiens du Nord vivront et prospéreront, et cela sera pour toujours. Les fermiers blancs ne monopoliseront jamais cette terre.—*Extrait d'un rapport traduit de l'anglais.*

COMMERCE DU CANADA A L'ETRANGER.

L'accroissement du commerce étranger du Dominion est une réponse catégorique aux malheureuses distribs qu'un certain nombre de politiciens prennent plaisir à prononcer sur la condition matérielle du peuple. En dépit d'une dépression marquée du commerce dans plusieurs pays, notamment dans les Etats-Unis, les importations et les exportations de Canada, durant l'année fiscale récemment terminée, ont atteint les plus grands chiffres dans son histoire, le gain en 1892-3 ayant été fait sur une année qui a montré aussi un accroissement considérable sur l'année précédente. Les rapports sont encore quelque peu imparfaits, mais ils fournissent pour base une comparaison exacte avec 1891-2, étant comme suit :

	1891-2	1892-3
Exportations	\$110,795,372	\$115,187,665
Entrées	110,476,444	121,51,617
	<u>\$221,271,816</u>	<u>\$236,651,282</u>

Ces chiffres ont rapport aux comptes-rendus publiés mensuellement, mais des por.s de moindre valeur et plus éloignés les rapports sont encore à être reçus, lesquels devront accroître ultérieurement les chiffres donnés ci-dessus. Ainsi, en 1891-2, bien que le montant des rapports mensuels ait donné une exportation

totale de \$110,795,372, et des marchandises entrées pour la consommation au montant de \$110,476,444, les derniers rapports ont fait les exportations: \$113,963,375, et les marchandises entrées \$116,978,943, ou un commerce étranger collectif de \$230,942,300. Pour arriver aux dimensions actuelles du commerce de l'an dernier, nous devons ajouter aux exportations le faible montant rendu aux ports intérieurs, qui, sur la base des calculs antérieurs, augmentera les chiffres à \$118,687,600, et faisant des augmentations semblables dans le cas des importations, le total atteindra au moins \$120,000,000, portant le commerce étranger de l'année à \$246,687,000. La signification de ces chiffres peut être mieux saisie en les comparant avec la valeur du commerce des années précédentes :

COMMERCE AGRÉGÉ.

1893.....	\$246,687,000
1892.....	230,942,000
1891.....	211,762,000
1890.....	209,514,000
1889.....	198,862,000
1879.....	151,832,000

Depuis six ans le commerce étranger du Canada s'est élevé en volume et en valeur, en dépit de la décadence des prix, et malgré un décroissement équivalent du commerce domestique. Le gain dans les exportations est spécialement digne de mention. Une seule fois avant 1892, notamment en 1882, la valeur des marchandises envoyées à l'étranger a dépassé le chiffre de cent millions de piastres, tandis qu'en 1879 le commerce est tombé à \$71,491,000. L'année dernière, il a atteint \$118,687,000. Le gain sur 1892, cependant, n'a pas été sur toute la ligne de nos principaux produits, étant évident par les chiffres que quelques branches du commerce ont souffert, soit de la baisse des marchés étrangers, la réduction dans les prix, ou des deux causes réunies. Ainsi, dans les produits des mines nous avons envoyé à l'étranger \$588,400 de moins qu'en 1892, et des produits des pêcheries \$908,540 moins de produits, tandis que les rapports comprennent \$3,766,240 de moins des produits agricoles des Etats-Unis exportés à travers le Canada et contenus dans les rapports Canadiens. D'un autre côté, cependant, l'année a été remarquablement prospère pour le commerce de bois, la valeur des produits de la forêt exportés ayant été de \$4,012,000 de surplus sur l'année précédente; un plus grand profit est montré dans l'exportation des animaux et des produits de la laiterie, se montant à \$3,169,000. Dans la vente de nos objets manufacturés, une augmentation de \$608,000 est aussi prouvée, due en partie sans aucun doute à l'envoi des marchandises de coton en Chine.

L'accroissement de \$2,287,800 montré dans l'exportation de l'argent monnayé et de l'or, le produit d'autres pays, n'indique pas une réduction à cette étendue du montant de l'or et de l'argent en Canada, vu que les compte-rendus des banques ne montrent que la diminution durant l'année qui n'a été que de \$100,000, et ce chiffre peut être pris pour représenter la monnaie envoyée de temps en temps par nos banques dans les Etats-Unis, suivant que les conditions de leur marché garantissait et était à court délai et réimporté.

Jusqu'à aujourd'hui, nos transactions avaient été basées sur l'exportation de l'an dernier, sans égard au pays de production, les chiffres renfermant toutes les marchandises envoyées des ports Canadiens, provenant soit d'ici soit des Etats-Unis.

Lorsque nous examinons les rapports des produits Canadiens seuls, le résultat est même plus satisfaisant, comme on le verra par le compte-rendu suivant

PRODUITS CANADIENS EXPORTÉS.

1880.....	\$74,671,000	1891.....	\$88,001,000
1889.....	82,251,000	1892.....	99,339,000
1890.....	85,257,000	1893.....	15,900,000

L'augmentation du commerce d'exportation, l'an dernier, a été remarquable, le surplus dans la valeur des marchandises entrées pour la consommation sur l'année précédente ayant été de pas moins de \$11,009,000 sur la base des rapports mensuels. Quand les chiffres seront finalement ajoutés, la comparaison se fera comme suit :

ENTRÉE POUR LA CONSOMMATION.

1893.....	\$128,463,000	1890.....	\$112,765,000
1892.....	116,979,000	1889.....	109,673,000
1891.....	113,345,000	1879.....	80,341,000

Il n'y a aucune raison de douter, que, puisque les détails du commerce d'importation de l'an dernier sont profitables, il sera trouvé, comme dans le passé, que toute cette augmentation est survenue dans les matériaux bruts des manufactures domestiques et dans ces classes de marchandises manufacturières qui ne sont pas produites en Canada. En face de ces chiffres, il est réellement difficile de prouver une période de léthargie. Au contraire, les rentrées officielles montrent que jamais le commerce n'a été aussi abondant, aussi actif et aussi progressif qu'il l'est maintenant.—*Extrait d'un rapport traduit de l'anglais.*

PETIT COURRIER.

M. Paillard, de Nantes, fabricant de la corcometein, demande un représentant pour le Canada.

M. Albert Tarraud, de Chateaufort de Cognac (liquides), demande des représentants.